

PRINX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 7 novembre 1844.

## DES EAUX DE LYON.

Si l'on apprenait à un étranger que depuis soixante-quatorze ans on débat à Lyon une question que l'on ne peut résoudre, il n'hésiterait pas à penser que cette question intéresse au plus haut point l'ordre social ; il croirait qu'il s'agit de l'organisation du travail dans une ville manufacturière, de modifications profondes à apporter à l'industrie qui fait tout à la fois la gloire et la richesse de la cité ; il serait amené à penser que l'administration lyonnaise rêve pour notre ville les plus hautes destinées et prépare avec une sage lenteur les moyens d'y atteindre. Certes, il lui serait permis de s'abandonner à tous les rêves d'une folle imagination ; les soixante-quatorze ans usés dans de stériles débats seraient là pour le justifier. Hélas ! non, il ne s'agit pas de si grandes choses ; l'ordre social n'est pas en jeu ; l'industrie manufacturière n'occupe pas le moins du monde nos administrations municipales ; l'avenir leur paraît trop loin pour s'en occuper. Il est tout simplement question de savoir si l'on peut donner de l'eau potable à une cité assise sur deux fleuves, couronnée par deux collines, dont l'une porte encore sur toutes ses crêtes les restes d'aqueducs romains, dont l'autre recèle un peu au-dessus de sa base une naumachie romaine et sur l'un de ses flancs les vestiges d'un canal de dérivation construit probablement dans la période appelée barbare ; entourée au sud, à l'ouest, au nord-ouest, de conduits qui lui ont autrefois versé des eaux en abondance.

En face de ces restes mutilés par la main des hommes plus encore que par le temps, voilà les trois quarts d'un siècle de lumières employés en discussions sans résultat. — Mais, dira-t-on, l'organisation administrative ne permet peut-être pas des travaux assez importants. — Nullement ; des villes d'une importance moindre que Lyon ont exécuté des travaux semblables. — En ce cas, ajoutera-t-on, Lyon n'a peut-être pas des revenus suffisants. — Lyon a un budget de quatre millions et un crédit solidement établi qui lui a permis dernièrement de convertir sa dette. Les moyens n'ont donc pas manqué ; les hommes seuls ont été au-dessous de leur mission.

Afin de poser la question sur son véritable terrain, de la faire bien comprendre, il nous semble indispensable d'en faire rapidement l'historique, d'en indiquer les phases ; nous serons aussi brefs que possible.

En 1770, l'académie de Lyon, inspirée par une pensée d'amélioration, d'accord avec les échevins qui songeaient à pourvoir aux besoins hygiéniques et industriels de la cité, mettait au concours la question suivante : *Quels sont les moyens les plus faciles et les moins dispendieux de procurer à la ville de Lyon la meilleure eau et d'en distribuer une quantité suffisante ?* Les mémoires présentés ne résolurent pas la question qui fut remise au concours en 1775, sans amener encore de solution. L'académie ne se découragea pas, et trente-trois ans plus tard la question reparut dans son programme. Nul mémoire ne fut envoyé ; cependant l'éveil avait été donné. Un habile ingénieur proposa d'amener à Lyon les eaux de la rivière d'Ain au moyen d'un canal de dérivation ; on recula devant la dépense. Quelques années après, un autre publia un projet qui consistait à conduire à Lyon des eaux du Rhône prises à une assez grande distance pour arriver sur le plateau de la Croix-Rousse. Chacune des administrations municipales s'occupa des moyens théo-

riques de résoudre la question ; nulle n'essaya de lui donner une solution d'une manière pratique. La ville continua à être alimentée dans les quartiers de l'ouest par de rares sources, souvent détournées par les propriétaires des hauteurs, contre lesquels les réclamations étaient impuissantes, sur les rives de la Saône par les eaux d'assez mauvaise qualité puisées soit dans des puits, soit par des pompes qui avaient les uns et les autres leur prise d'eau dans la Saône, et enfin sur la rive droite du Rhône au moyen de pompes qui donnaient l'eau du fleuve limpide, fraîche et d'excellente qualité, mais qui étaient malheureusement en trop petit nombre.

La population grandissait, diverses industries s'étaient implantées à Lyon, d'autres avaient pris de l'extension, et le besoin d'une plus grande quantité d'eau devenait chaque année plus impérieux. L'administration municipale nommée après la révolution de juillet traita enfin avec une compagnie qui versa dans la ville des eaux prises dans le Rhône et élevées au moyen d'une machine hydraulique placée sur le fleuve. Mais la quantité était insuffisante, les eaux non filtrées suivaient les variations du Rhône ; les quartiers élevés de la ville, la Croix-Rousse, Saint-Just et toute la colline de Fourvières, restèrent privés d'eau, obligés dans les temps de sécheresse de venir puiser dans les rivières, d'y remplir des tonneaux transportés à grands frais sur les hauteurs. L'établissement de la machine hydraulique avait été un essai, il avait réussi, il s'agissait de le perfectionner. L'académie de Lyon remit encore la question au concours en 1832 et en 1833. Alors une idée nouvelle se fit jour. Jusque-là, tout le monde avait pensé que deux rivières pouvaient abondamment pourvoir aux besoins de la cité. Un écrivain émit un avis différent, et l'académie couronna le mémoire dans lequel il proposait d'amener à Lyon, au moyen d'un canal, les eaux de sources situées sur le versant occidental du plateau de la Bresse qui s'étend de Neuville à Lyon, connues sous le nom d'eaux de Royes, et qui alimentent dans leur parcours un assez grand nombre d'industries.

Une nouvelle administration municipale succéda à celle établie après juillet ; un projet d'alimentation d'eau fut élaboré et présenté au conseil municipal en 1835, repris en 1836, époque à laquelle le conseil arrêta les conditions d'un cahier des charges et s'ajourna à deux ans pour décider quelles eaux seraient amenées à Lyon. Cette question revint donc naturellement en 1838. Plusieurs commissions nommées pour examiner la question avaient, sans exception, accordé la préférence aux eaux du Rhône sur celles de Royes ; la majorité de la commission qui présentait son rapport opinait dans le même sens, et dans la séance du 21 juin 1838 le conseil décida que les eaux qui devraient être conduites à Lyon et distribuées dans la ville seraient les eaux du Rhône. Deux autres séances furent consacrées à la discussion et à l'adoption d'un cahier des charges.

Voilà pour le passé ; six années se sont écoulées depuis, une troisième administration municipale a été installée, et rien n'a été fait, pour les habitants du moins. Quant à la question, elle a été retournée dans tous les sens et singulièrement embrouillée ; il n'y a pas moins de dix projets.

On propose d'amener à Lyon :

- 1° Les eaux de la Brevenne, au moyen de l'aqueduc romain de Mont-Roman qui serait restauré.
- 2° Les eaux de la Loire, conduites par un canal de navigation à

Saint-Etienne et dirigées ensuite sur Lyon par l'ancien aqueduc de Pila, restauré.

3° Les eaux du lac de Nantua, qui est assez élevé pour qu'elles puissent arriver jusqu'à la Croix-Rousse.

4° Les eaux de l'Ain, prises à quinze ou vingt kilomètres au-dessus de Pont-d'Ain et qui arriveraient également à la Croix-Rousse.

5° Les eaux de la Saône, recueillies devant Couzon et mêlées à celles des sources de Saint-Romain.

6° Les eaux du Rhône, prises à vingt-quatre kilomètres au-dessus de Lyon.

7° Les eaux de source de Champvert, qui ne pourraient être conduites, en raison de leur niveau, que dans les parties inférieures de la ville et à Vaise.

8° Les eaux du Mont-d'Or, ramenées à Lyon par l'ancien aqueduc romain.

9° Les eaux du Rhône, recueillies à Lyon ou dans les environs.

10° Les eaux de Royes, qui seraient conduites à Lyon par une galerie souterraine.

De tous ces projets le plus grand nombre a été présenté par des hommes qui se sont bornés à donner leur avis sur la question ; les deux dont il s'agit sérieusement aujourd'hui sont ceux qui ont pour objet les eaux du Rhône et les eaux de Royes.

Nous expliquerons dans un prochain article comment la question, qui semblait tranchée en faveur des eaux du Rhône, a été remise sur le tapis, par quel revirement les eaux de Royes, autrefois repoussées, sont aujourd'hui préférées par la mairie de Lyon, et nous tracerons nettement les principes économiques qui doivent être l'unique règle de l'administration municipale.

Le conseil de discipline, dont nous n'avons pu avoir hier la décision à cause de l'heure avancée, a résolu que les avocats reprendraient l'exercice de leur profession devant la 1<sup>re</sup> chambre, les paroles de M. Séguier étant, selon eux, de nature à effacer complètement tout souvenir du passé. Il était convenu que, quoi qu'on décidât, la décision serait signée et comme prise à l'unanimité ; mais il n'en est pas moins vrai que c'est après deux heures de débat que la résolution a été prise, et il a fallu tous les efforts de tels et tels membres du conseil, entre autres M<sup>e</sup> Chaix-d'Est-Ange, pour obtenir ce dénouement médiocrement acceptable. Les avocats qui ne sont pas du conseil étaient presque unanimes pour le juger ainsi. Les paroles de M. Séguier avaient été écoutées par eux en silence, mais avec quelque étonnement, lorsqu'ils songeaient qu'on avait donné d'avance à ces paroles inconnues le caractère d'une rétractation, tandis que rien n'était plus banal.

Paris, le 5 novembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le cabinet du 29 octobre a eu grand tort de faire tant de bruit à l'occasion du quatrième anniversaire de sa naissance. Le banquet que le roi lui a offert à Saint-Cloud, le pique-nique de ses amis à Paris, les amplifications dithyrambiques du *Journal des Débats*, tout cela semble avoir réveillé ses adversaires, et il n'a jamais été plus question de changement du ministère que depuis que M. Guizot a été félicité par ses amis d'avoir duré.

Nous devons dire tout d'abord que, la veille du 29 octobre, il y a eu dans le conseil, nous ne savons trop à quel propos, une scène très-vive provoquée par M. le maréchal Soult. Soit que M. le maréchal soit fatigué d'avoir pour collègue un homme aussi impopulaire que M. Guizot, soit que, malgré son âge, il aime le changement comme on l'aime à vingt ans, il n'en est pas moins vrai que

## FEUILLETON DU CENSEUR. — 8 NOVEMBRE.

### Les Mystères de la Russie.

Quoique la noblesse russe ait peu d'affection pour l'empereur actuel, qui contrarie souvent ses vues et ses intérêts, elle n'en est pas moins bassement adulateur envers lui. N'a-t-on pas vu, en 1857, les seigneurs de la province de Penza décider qu'une maison dans laquelle le czar s'était arrêté dans un de ses voyages serait convertie en chapelle, où l'on réciterait tous les jours des prières pour la conservation de ce souverain ?

Le célèbre voyage de Catherine II en Crimée est au nombre des exemples les plus frappants, et des flagorneries dont se paie l'aveugle vanité des souverains moscovites, et de ce que peut l'ardeur courtoisanesque de la nation russe. Les autocrates ne voyagent pas aussi mesquinement que les rois constitutionnels et les présidents de république. Le cortège de Catherine se composait de quatorze voitures et de cent soixante-quatre traîneaux. Cent soixante chevaux attendaient l'auguste voyageuse à chaque relais. Comme on était aux jours les plus courts, la nuit était fort longue : il fallait donc marcher dans les ténèbres ; mais la nuit existe-t-elle pour une impératrice de Russie ? Des deux côtés de la route, à de très-faibles distances, on avait dressé d'immenses bûchers de sapins, de cyprès, de bouleaux et de pins, auxquels on mettait le feu quelques instants avant l'arrivée du cortège. Ces réverbères d'un nouveau genre faisaient oublier la clarté du soleil. Pour procurer ce royal amusement à la tsarine, il avait fallu dévaster des bois précieux, mettre en réquisition, faire travailler et battre Dieu sait combien de paysans ; mais un monarque russe s'inquiète peu de cela, si même il peut le savoir.

Toutes les villes que traversait l'impératrice étaient soigneusement endimanchées, et se présentaient aux regards de la souveraine toutes pimpantes et toutes joyeuses de la posséder dans leurs murs. Rien de triste, rien d'affligeant sur le passage de Catherine ; partout le bonheur, la joie, l'abondance.

Heureux peuple que le peuple russe pendant les voyages de ses maîtres ! Le 1<sup>er</sup> mai 1787, après deux mois de séjour à Kioff, l'impératrice s'embarqua sur le Boristhène, suivie d'une flotte magnifique. Cette flotte était composée de plus de quatre-vingts bâtiments portant trois mille hommes, marins ou soldats ; à leur tête s'avançaient sept galères de formes élégantes, peintes avec goût, et dont les nombreux équipages étaient vêtus avec une parfaite uniformité. Sur les tillacs on avait disposé de somptueux appartements, resplendissants d'or et de soie.

L'habile Potemkin, qui, en perdant le titre d'amant de la tsarine, avait conservé toutes ses bonnes grâces, s'était ingénié à semer la route de sa bienveillante souveraine de tout ce qui pouvait flatter son amour-propre d'impératrice. Des milliers de prétendus curieux, mis avec un luxe de propriété peu ordinaire en Russie, couvraient les rives du Dnieper, saluaient l'auguste visiteuse de bruyantes acclamations et lui offraient en tribut les productions de leurs provinces. Des escadrons de cosaques, postés là tout exprès, manœuvraient, en caracolant, dans les plaines que baignaient les eaux du fleuve. Des villages postiches, bâtis pour la circonstance, s'élevaient çà et là pour égarer le paysage et faire croire que le désert n'existait plus en Russie. « Les villes, les bourgades, les maisons de campagne et quelquefois de rustiques cabanes, dit M. de Ségur dans ses *Mémoires*, étaient tellement ornées et déguisées par des arcs de triomphe, par des guirlandes de fleurs, par d'élégantes décorations d'architecture, que leur aspect complétait l'illusion au point de les transformer à nos yeux en cités superbes, en palais soudainement construits, en jardins magiquement créés. »

Potemkin avait soin de ne faire arrêter la flotte qu'en face des villes ou des villages construits dans des sites pittoresques. D'immenses troupeaux avaient été amenés dans les steppes environnantes pour rompre l'uniformité de leur aspect. Une quantité innombrable de bateaux montés par des jeunes garçons et des jeunes filles, parés de leurs plus beaux vêtements, accompagnaient la flotte en chantant les louanges de la grande, de la bonne, de l'incomparable et toute-puissante Catherine.

Tout cela, en Russie, s'appelle de la vérité !...

A Krementchuk, la tsarine descendit dans une maison aussi vaste qu'élégante. Un jardin anglais avait été improvisé à l'aide de rochers roulés à grand'peine, de gazon récemment semé, et d'arbres transplantés, à force de bras, avec leurs racines et leur feuillage. Ici, nouvelle parade de no-

bles, de marchands et de paysans recrutés des provinces voisines et duelement endimanchés.

Il est un incident de ce voyage qui ne doit pas être passé sous silence. Le comte Scheremetoff donna à l'impératrice une fête splendide dans une de ses terres : c'était à une faible distance de Moscou. Au nombre des divertissements était la représentation d'un grand-opéra russe. L'auteur des paroles et celui de la musique, l'architecte qui avait construit la salle de spectacle, le peintre qui l'avait décorée, les acteurs et actrices, les figurants et figurantes du ballet, les musiciens de l'orchestre étaient tous des serfs du comte Scheremetoff. C'était un opéra moscovite pur sang. Il faut connaître les mœurs russes pour imaginer le nombre de coups de bâton à l'aide desquels tous ces paysans avaient été dressés à ces différents exercices.

L'empereur d'Autriche, Joseph II, qui vint rendre visite à Catherine pendant sa fastueuse pérégrination, exprima d'une façon remarquable son opinion sur toutes ces merveilles. Comme M. de Ségur le questionnait sur les nouveaux établissements de la Russie méridionale, il lui dit : « J'y vois plus d'éclat que de réalité... Tout paraît facile quand on prodigue l'argent et la vie des hommes. Nous ne pourrions tenter ni en Allemagne ni en France ce qu'on hasarde ici sans obstacle. Le maître ordonne ; des milliers d'esclaves travaillent. On les paie peu ou point, on les nourrit mal ; ils n'osent laisser échapper un murmure, et je sais que, depuis trois ans, dans ces nouveaux gouvernements, la fatigue et l'insalubrité des marais ont fait périr cinquante mille hommes, sans qu'on les plaignît, et même sans qu'on en parlât. » Ce jugement, qui tire son importance autant de sa justesse que du rang de l'homme qui l'a formulé, nous dispense de tous commentaires.

Trente-sept ans plus tard, la courtoisie russe se signalait par des actes absolument semblables. L'empereur Alexandre, visitant, en 1824, les colonies militaires de la Russie méridionale, assista à la même comédie, entendit les mêmes mensonges. Le général de Witt fit des dépenses énormes et mit en jeu toutes les ressources d'une imagination féconde pour faire croire à l'autocrate que les nouveaux établissements de cavalerie étaient dans l'état le plus florissant. Les maisons furent badigeonnées, les routes garnies d'arbres coupés la veille dans les bois environnants et destinés à parader pendant un jour, que dis-je ? pendant quelques minutes. On loua des hommes et des enfants pour faire foule autour du czar ; des





Pu (Claude), dit Pénard, inculpé du délit de chasse en temps prohibé et sans port d'armes, a été condamné à 50 francs d'amende et à la confiscation du fusil.

(Idem.)  
— Nous recevons de Thoissey, à la date du 2 novembre, les dé-  
tails suivants au sujet d'un fait qui s'est passé sur la Saône il y a  
quelque temps, et qui a failli coûter la vie à deux hommes de  
pêche :

« Dans la nuit du 5 octobre, deux bateaux chargés de poisson,  
appartenant au sieur Meyrel, conducteur de poisson de Thoissey  
à Lyon, descendaient à la suite l'un de l'autre, dirigés chacun par  
un ouvrier. Tout-à-coup le premier bateau disparaît dans l'eau  
avec son conducteur ; le second, qui suivait immédiatement, fran-  
chit l'obstacle qui avait causé le naufrage du premier. Voici ce  
qui s'est passé : une maillette de la drague du sieur Jacquelon, en  
face de l'île de Guérens, avait accroché le chargement de la pre-  
mière bache et l'avait fait sombrer ; la seconde, arrivant juste au  
moment où la première, pesant de tout son poids sur la maillette,  
se maintenait entre deux eaux, avait pu passer sans encombre. Le  
salut du second bateau a tenu, comme on voit, à bien peu de chose,  
et l'on doit d'autant plus s'applaudir qu'il n'a pas sombré que  
son conducteur ne savait nullement nager, tandis qu'un contraire  
le conducteur de la première, grâce à son habileté dans l'art de la  
pêche, a pu se soutenir sur l'eau et a été recueilli dans l'autre bar-  
que par son compagnon.

« Nous avons cru devoir porter ce fait à la connaissance du pu-  
blic, d'abord pour que les maîtres de dragues de la Saône, dont  
la négligence et les infractions aux règlements qui leur sont im-  
posés ont causé déjà plus d'un malheur, se montrent à l'avenir plus  
soureux de la vie et de la propriété des citoyens, et ensuite  
pour démontrer que ce fâcheux événement ne peut être en au-  
cune façon imputé au sieur Meyrel, dont on connaît le zèle envers  
ses commettants, et qui a acquis une réputation de sagacité et  
d'expérience devenue en quelque sorte proverbiale le long des ri-  
vers de la Saône. On nous annonce que le sieur Meyrel, qui a perdu  
son bateau et son filet, ainsi que les propriétaires du poisson en-  
glouti, poursuivent devant les tribunaux la réparation du dommage  
qu'ils ont subi. La perte totale est évaluée à plus de 3,000 fr. »

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« Des bois et des prairies, voilà ce qui manque généralement à  
notre agriculture.

« Tandis que nous attendons une loi sur les irrigations, une me-  
sure pareille est déjà en vigueur en Allemagne.

« Pour les plantations, il en a été fait, depuis quelques années,  
d'assez nombreuses sur des terres incultes par de grands proprié-  
taires ; de vastes superficies ont déjà changé d'aspect ; les terrains  
les plus arides ont été utilisés, soit en plaine, soit en pente, par la  
culture des arbres verts. Dans quelques départements, la Marne  
notamment, des communes arrivent à opérer ce travail par quel-  
ques journées de prestations. Un semis d'arbres verts est fait dans  
une partie du terrain communal, et, lorsque la transplantation peut  
s'effectuer, des prestataires, sous la conduite du garde, exécutent  
un travail qui ne coûte que de faibles dépenses que les conseils mu-  
nicipaux s'empressent de voter. D'autres communes ont opéré, sans  
trop de frais, par la voie directe, des semis qui ont déjà acquis une  
certaine importance.

« Il nous semble que cet exemple pourrait être imité pour les pentes  
des montagnes et partout où il y a des administrations intelligentes.  
Qu'on ne recule pas devant une dépense qui, peu considérable,  
peut préparer de véritables richesses pour l'avenir. Le proverbe dit :  
*Qui ne fait ou ne hasarde rien, n'a rien.* »

— Par arrêté préfectoral du 31 octobre, une enquête est ouverte  
à la préfecture de l'Ain sur l'avant-projet présenté par MM. les in-  
génieurs du service du Rhône supérieur pour l'amélioration du  
passage du Sault au moyen de la construction d'un canal latéral.  
Cette enquête durera un mois à partir du 31 octobre.

— Lundi 28 octobre, à cinq heures du matin, un cadavre hor-  
riblement mutilé fut trouvé dans un des fossés de la grande route,  
aux Combes-de-Connaux, près de Bagnols (Gard). Avis en fut donné  
à M. le procureur du roi, qui se rendit immédiatement sur les lieux  
où l'avait précédé M. le juge de paix du canton de Bagnols. On ne  
trouva sur la victime aucun indice qui pût faire connaître son nom  
et son pays. Mais les recherches intelligentes de M. le procureur  
du roi éveillèrent des soupçons sur deux charretiers qui avaient  
couché à Gajan la nuit même de l'assassinat. M. de Lapierre, bri-  
gadier de la gendarmerie de Bagnols, eut ordre de se mettre à  
leur poursuite. On les atteignit près de Donzère, et des pièces de  
conviction furent trouvées sur l'un d'eux. Ramenés sur le théâtre  
du crime, il est résulté des interrogatoires qu'on leur a fait subir  
que le sieur Argaud, commissionnaire à Valence (Drôme), aurait  
pris à son service le nommé Xavier Martin, dit le *Gueux*, placé  
sous la surveillance de la police. Ce dernier aurait vu, dit-on, son  
maître recevoir une somme d'argent à Nîmes, et aurait profité du  
passage des Combes pour l'assassiner et le dévaliser. Xavier Martin  
a été écroué immédiatement dans les prisons d'Uzès, et son prétendu  
complice mis en liberté.

#### Spectacles du 7 novembre 1844.

GRAND-THÉÂTRE. — 1<sup>o</sup> L'Acte de Naissance, comédie. — 2<sup>o</sup> Lucie,  
grand opéra.  
CÉLESTINS. — 1<sup>o</sup> La Chanoinesse, vaudeville. — 2<sup>o</sup> Don César  
de Bazan, drame. — 3<sup>o</sup> Les Marocaines, vaudeville.

#### BULLETIN DES SOIES.

La continuité du mauvais temps influe d'une manière fâcheuse sur les  
transactions aux marchés de la Drôme et de l'Ardeche ; acheteurs et ven-  
deurs y sont en petit nombre, et cependant les prix des soies grèges se  
soutiennent très-bien.

A Romans, le marché de vendredi dernier n'a rien changé aux prix que  
nous avons fait connaître par notre précédent bulletin.

A Joyeuse, le marché du 50 octobre était peu nombreux. Toutes les soies  
qu'on y a apportées se sont bien vendues.

Soies surfilées, le demi-kilogramme, 51 f., 50 c.

Soies courantes, — 51 f., 50 c. et 50 f.

Deuxième choix, — 29 f., 28 f. 50 c., 28 f. et 27 f. 80 c.

A Aubenas, le marché du 2 novembre a été presque nul à cause de la  
pluie. Quelques ventes se sont faites aux prix suivants :

Soies de pays, 1<sup>er</sup> choix, le demi-kilogramme, 51 f. 40 c., 50 f. 85 c.

et 30 f. 50 c.

2<sup>e</sup> choix, — 29 f., 28 f. 50 c., 28 f.

et 27 f. 80 c.

A Bagnols, il s'est vendu au marché du 50 octobre 500 kilogrammes de  
soies aux prix suivants :

Soies courantes, le kilogramme, 55 f. 50 c. à 56 f.

A Nîmes, les prix étaient, au 51 octobre :

5/6 cocons filature 1<sup>er</sup> ordre, le kilogramme, 64 f. 25 c. à 65 f. 55 c.

6/7 cocons filature 2<sup>e</sup> ordre, — 62 f. 55 c. à 63 f. 65 c.

A Marseille, par suite d'achat faits par les Marocains et des ordres venus  
de l'intérieur, il y a eu quelque activité dans les transactions sur les qua-  
lités courantes ; les qualités fines sont délaissées. Voici l'état de la consom-  
mation pendant la semaine écoulée :

15 balles Baruthine, à 40 et 45 f.

3 balles Perse, à 46 f.

5 balles Sellé, à 25 f.

1 balle Baïfa, à 42 f.

5 balles Syrie fine, à 27 f.

(Courrier de la Drôme.)

#### BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles.

Le 6 novembre 1844.

| NOMBRE<br>DES<br>ACTIONS. | VALEUR<br>NOMINALE. | DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.          | DERNIER<br>COURS. |
|---------------------------|---------------------|--------------------------------------------------|-------------------|
| 800                       | 5,000               | Compagnie lyonnaise contre l'incendie.           | 5,125             |
| 2,000                     | 500                 | Société riveraine d'assurance.                   | 500               |
| 2,000                     | 1,000               | Banque de Lyon.                                  | 4,500             |
| 520                       | 5,000               | Bateaux à vapeur.                                | 4,000             |
| 500                       | 4,000               | Compagnie gén. de Lyon à Arles.                  | 5,000             |
| 200                       | 5,000               | Société lyonn. des transp. R. à Saône.           | 5,000             |
| 1,050                     | 500                 | Goniotes sur Saône p. marchandises.              | 8,000             |
| 6,000                     | 500                 | Compagnie de l'Aigle.                            | 515               |
| 2,200                     | 5,000               | Compagnie du Rhône.                              | 7,900             |
| 40,000                    | 500                 | Canal de Givors.                                 | 815               |
| 80,000                    | 500                 | Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne.           | 1,040             |
| 80,000                    | 500                 | d'Avignon à Marseille.                           |                   |
| 72,000                    | 500                 | de Paris à Orléans.                              |                   |
| 400                       | 5,000               | de Paris à Rouen.                                |                   |
| 1,500                     | 1,000               | de Saint-Etienne à Andrieux.                     |                   |
| 525                       | 5,200               | Eclairage par le gaz, Compagnie Perrache.        | 5,800             |
| 1,000                     | 700                 | Nouvelle émission.                               | 5,900             |
| 450                       | 600                 | Saint-Etienne.                                   | 1,675             |
| 500                       | 700                 | Grande.                                          | 1,375             |
| 500                       | 700                 | Saône-et-Loire.                                  | 1,370             |
| 500                       | 700                 | Dijon.                                           | 955               |
| 5,000                     | 750                 | Trois villes du Midi.                            | 170               |
| 1,740                     | 600                 | Turin.                                           | 945               |
| 1,000                     | 450                 | Montpellier.                                     | 800               |
| 1,000                     | 450                 | Besançon.                                        | 753               |
| 1,000                     | 450                 | Reims.                                           | 710               |
| 1,000                     | 440                 | Metz.                                            | 1,100             |
| 500                       | 500                 | Valence.                                         | 690               |
| 950                       | 500                 | Mulhouse.                                        | 650               |
| 500                       | 1,000               | Bourges.                                         | 950               |
| 600                       | 500                 | Nevers.                                          | 503               |
| 1,000                     | 500                 | Veuse.                                           | 1,480             |
| 5,500                     | 440                 | Naples.                                          | 500               |
| 400                       | 500                 | Moulins.                                         | 620               |
| 1,000                     | 500                 | Angers.                                          | 500               |
| 900                       | 500                 | Troyes.                                          | 940               |
| 500                       | 1,000               | Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.                 | 1,155             |
| 500                       | 500                 | Avignon.                                         |                   |
| 1,000                     | 500                 | Mézères et Charleville.                          | 675               |
| 550                       | 500                 | Trieste.                                         | 1,250             |
| 1,000                     | 500                 | Abbeville.                                       |                   |
| 1,000                     | 500                 | Limoges.                                         | 595               |
| 1,200                     | 500                 | Guillottière.                                    | 1,600             |
| 800                       | 5,000               | Bourg.                                           | 875               |
| 400                       | 5,000               | Florence.                                        | 870               |
| 500                       | 5,000               | Strasbourg.                                      | 1,200             |
| 500                       | 5,000               | Rive-de-Gier.                                    | 310               |
| 500                       | 5,000               | Dole.                                            | 530               |
| 800                       | 5,000               | Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche. | 18,900            |
| 400                       | 5,000               | Société des hauts-fourneaux d'Allevard.          | 6,950             |
| 500                       | 2,000               | Fonderies et forges du Rhône.                    |                   |
| Illimit.                  | 800                 | Mines de houille.                                | 740               |
| Illimit.                  | 800                 | Compagnie générale.                              | 820               |
| 1,500                     | 800                 | Société civile.                                  | 660               |
| 4,000                     | 1,000               | Grasse et Culoire.                               |                   |
| 1,000                     | 1,000               | Côte-Thiolière.                                  | 500               |
| 2,500                     | 1,000               | Compagnie générale des Tréfonds.                 |                   |
| 4,500                     | 1,000               | Compagnie des mines des Litts.                   | 230               |
| 450                       | 2,000               | Compagnie du Villars.                            | 1,700             |
| 500                       | 2,000               | Ponts.                                           | 2,245             |
| 220                       | 2,000               | Sur le Rhône.                                    | 1,790             |
| 1,790                     | 2,000               | de la Feuillée.                                  | 1,500             |
| 1,500                     | 2,000               | du Palais-de-Justice.                            |                   |
| 1,500                     | 2,000               | de l'île-Barbe.                                  |                   |
| 1,500                     | 2,000               | de Vaise.                                        |                   |
| 240                       | 5,000               | Omnium.                                          | 5,150             |
| 4,790                     | 5,000               | Moulins à vapeur de Perrache.                    |                   |
| 1,419                     | 5,000               | Gare de Vaise.                                   | 420               |
|                           | 5,000               | Terrains de Vaise.                               |                   |

#### Nouvelles diverses.

Le 5 octobre, disent les journaux de la frontière russe, il y a eu,  
à la frontière du village de Dorbiau, à cinq milles de Crottingue,  
un combat entre des contrebandiers prussiens et des soldats russes.  
20 des premiers, dénoncés par un de leurs camarades, ont été sur-  
pris par 13 cavaliers et 25 hommes d'infanterie russe commandés  
par un lieutenant. 5 contrebandiers ont été tués, 10 autres se  
sont réfugiés dans les forêts. Les Russes ont également perdu du  
monde.

— Il est certain que la fable du *Juif-Errant* était déjà en ridicule  
au commencement du treizième siècle, comme on le voit par ce  
passage de Mathieu Paris, chroniqueur anglais, qui vivait sous la  
régence de Henri III, et qui a écrit en latin l'histoire de ce règne  
et des règnes précédents, à partir de la conquête de Guillaume,  
mélant, comme c'était l'usage et le goût du temps, au récit des  
événements réels, les contes populaires, les légendes, les miracles,  
et jusqu'aux descriptions de l'enfer, d'après des témoignages ocu-  
laires. Nous empruntons le passage suivant à la traduction fran-  
çaise qu'a donnée de la chronique de Mathieu Paris, il y a deux  
ans, M. Huillard-Briholles. On y verra quelles transformations a  
subies cette croyance depuis le treizième siècle jusqu'à l'époque de  
la fameuse complainte du *Juif-Errant* (1774) et jusqu'au roman de  
M. Eugène Sue.

« Cette année-là (1228) vint en Angleterre, dit le chroniqueur,  
un archevêque de la Grande-Arménie, qui s'y rendait en péleri-  
nage pour visiter les reliques des saints et les lieux consacrés du  
pays anglais. Ce prélat, étant venu à Saint-Albans pour y implorer  
le premier martyr d'Angleterre, fut accueilli avec respect par l'abbé  
et le couvent.

« ..... Dans la conversation, on l'interrogea sur le fameux Joseph,  
dont il est souvent question dans le monde, et qui était présent à  
la Passion du Sauveur, qui lui a parlé, et qui vit encore comme un  
témoignage de la foi chrétienne. L'archevêque répondit en racon-  
tant la chose en détail, et après lui un chevalier d'Antioche, son  
interprète, dit en langue française : « Monseigneur connaît bien  
cet homme, et avant qu'il partît pour le pays d'Occident, ledit Jo-  
seph prit place, en Arménie, à la table de monseigneur l'archevê-  
que, qui l'avait déjà vu et entendu plusieurs fois. Au temps de la  
passion, lorsque Jésus-Christ, saisi par les Juifs, était conduit de-  
vant Pilate pour être jugé, Carthophile, portier du prétoire, saisit  
l'instant où Jésus passait le seuil de la porte, le frappa du poing  
dans le dos, et lui dit avec mépris : « Marche, Jésus ; va donc plus  
vite ! Pourquoi l'arrêtes-tu ? » Jésus, se retournant et le regardant  
d'un œil sévère, lui dit : « Je vais, et toi, tu attendras ma seconde  
venue ! »

« ... Or, ce Carthophile, qui, au moment de la passion du Sau-  
veur, avait environ trente ans, attend encore aujourd'hui, selon la  
parole du Seigneur. Chaque fois qu'il arrive à cent ans, il fait une  
maladie que l'on croirait incurable, il est comme ravi en extase ;  
mais, bientôt guéri, il renaît et revient à l'âge qu'il avait à l'époque  
de la passion de Jésus-Christ. En sorte qu'il peut dire véritable-  
ment avec le psalmiste : « Ma jeunesse se renouvelle comme celle  
» de l'aigle. » Lorsque la foi catholique se répandit, après la pas-  
sion, Carthophile fut baptisé et appelé Joseph par Ananias, qui  
avait baptisé l'apôtre Paul. Il demeure ordinairement dans les  
deux Arménies et dans les autres pays d'Orient, vit parmi les évê-  
ques et les prélats des églises. C'est un homme de pieuse conversa-  
tion et de mœurs religieuses, qui parle peu et avec réserve ; et  
quand les évêques ou autres hommes religieux lui adressent des  
questions, alors il raconte les choses anciennes et ce qui s'est

passé au moment de la passion et de la résurrection du Seigneur.  
Il parle des témoins de la résurrection, c'est-à-dire de ceux qui,  
ressuscités avec le Christ, vinrent dans la cité sainte et apparurent  
à plusieurs. Il parle aussi du symbole des apôtres, de leurs prédi-  
cations, et cela sérieusement et sans laisser échapper la moindre  
parole qui puisse provoquer le blâme ; car il est dans les larmes et  
dans la crainte du Seigneur, qui le punira lors de l'examen du der-  
nier jour, lui qui l'a provoqué à une juste vengeance en l'insultant.

« Beaucoup de gens viennent le trouver des contrées les plus  
lointaines, et se réjouissent de le voir et de l'entretenir. Il refuse  
tous les présents qu'on lui offre et se contente d'une nourriture  
frugale et de vêtements simples ; et, comme il a péché par igno-  
rance, bien différent de Judas, il espère dans l'indulgence de Dieu. »

— On lit dans le *Journal de Genève* :

« Un événement tout récent fournit une nouvelle conviction  
contre la méthode d'enseignement si vantée des jésuites. Dans le  
collège de Sion, dirigé par la société de Jésus, se trouvaient deux  
Bavarois, enfants de parents d'un rang élevé, l'un fils d'un ministre  
d'état, l'autre neveu de l'archevêque d'Eichstadt. Ces deux élèves,  
le premier âgé de 17 ans et le second de 14 ans, acquirent, au  
bout d'une année de séjour à Sion, la conviction que s'ils y res-  
taient plus long-temps, leur corps aussi bien que leur âme seraient  
perdus pour jamais. Cependant, comme ils ne pouvaient corres-  
pondre avec leurs parents que par l'intermédiaire de leurs pro-  
fesseurs, ils résolurent d'échapper à cette surveillance. Ce projet  
réussit, et, sous le prétexte d'une excursion destinée à herbo-  
riser dans la campagne, ces deux jeunes gens, ignorant entière-  
ment la route qu'ils avaient à suivre, dépourvus de tout moyen  
de subsistance, se soumièrent à toutes sortes de privations, et ar-  
rivèrent enfin à Langenthal, dans le canton de Berne, où ils se  
découvrirent à M. le préfet Egger, qui fut bientôt convaincu de la  
vérité de leurs assertions.

« Le ministre d'état bavarois fut aussitôt informé de cet événe-  
ment ; il ne tarda pas à répondre, en exprimant sa profonde re-  
connaissance pour les services qu'on avait bien voulu rendre à son  
fils, et en le recommandant au gouvernement bernois, afin que les  
lois de cet état protégeassent ces enfants fugitifs contre des por-  
suites éventuelles de la société de Jésus.

« Maintenant ces deux jeunes gens, pourvus de passeports ber-  
nois et des sommes nécessaires pour leur voyage, sont partis de  
Langenthal, emportant de cette ville un profond sentiment de re-  
connaissance. »

— Il n'est bruit à Mamers, dit un journal d'Alençon (Orne), que  
des fouilles entreprises à différentes époques et renouvelées en ce  
moment près le bourg de Saint-Côme, au Mont-Jalu. Une ancienne  
tradition, corroborée, dit-on, par des titres positifs, établit que, dans  
cet endroit et au cœur de la montagne, douze statues massives et  
de grandeur naturelle, six en or et six en argent, représentant les  
douze apôtres, ont été enfouies lors des troubles de la révolution.

Il y a environ trente ans, le père de M<sup>me</sup> Volny, M. Fay, entre-  
prit de parvenir à la possession de ce trésor. Il avait acheté la mon-  
tagne et y mit des terrassiers ; après des recherches infructueuses et  
une dépense évaluée à 200,000 francs, force lui fut d'y renoncer.

Depuis ce temps, d'autres explorateurs ont également perdu leur  
peine et leur argent, et il n'avait plus été question des apôtres du  
Mont-Jalu ; mais voici qu'une compagnie s'est formée pour le même  
objet. Cette fois le magnétisme joue un rôle fort important dans  
l'affaire ; une jeune fille et un jeune homme ont été endormis sur  
les lieux mêmes, et ils ont dit l'un et l'autre qu'on ne tarderait pas  
à trouver les précieuses statues. Quarante ouvriers travaillent avec  
ardeur, bien qu'ils aient les pieds dans l'eau, et nos estimables voi-  
sins sont convaincus qu'on va inévitablement mettre la main sur le  
trésor tant et si laborieusement recherché.

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* :

« Une déplorable fatalité est venue affliger dernièrement une  
petite commune des environs de Louviers. Un père travaillait aux  
champs avec son fils, jeune enfant de dix à douze ans ; soit par dés-  
obéissance, soit qu'il n'exécutât pas convenablement les ordres  
du père, celui-ci, emporté par un mouvement de colère, lance un  
projectile à la tête de l'enfant et l'étend raide mort sur la place.  
Dans son désespoir, il court éperdu à sa maison, raconte à sa fem-  
me l'affreux malheur qui vient de lui arriver. La pauvre mère ten-  
dait dans ses bras un autre enfant qu'elle allaitait ; elle le dépose  
dans son berceau et s'élance vers le corps de son aîné dans l'es-  
poir de le rappeler peut-être à la vie. Mais, hélas ! la nouvelle n'é-  
tait que trop vraie : elle ne rapporta qu'un cadavre.

« Durant cette courte absence, un pourceau était entré dans la  
maison laissée ouverte, avait renversé le berceau, et il mangeait  
les membres sanglants de la pauvre petite créature.

« Qu'on se figure, s'il est possible, la douleur de la malheureuse  
mère. Elle tombe évanouie sur le corps inanimé qu'elle rapportait  
dans ses bras et sur les quelques lambeaux de chair, restes dé-  
plorables de la pâture de cet animal immonde.

« Enfin, elle revient au sentiment ; mais ce n'est que pour pleurer  
un troisième malheur : son mari s'était pendu de désespoir. »

#### Nouvelles Etrangères.

##### ESPAGNE.

MADRID, le 31 octobre. — Une affaire tout-à-fait d'intérieur dans la fa-  
mille royale, mais qui pourrait bien s'élever à la hauteur d'un événe-  
ment capable de déjouer toutes les combinaisons de la diplomatie contre-  
révolutionnaire et de nos absolutistes, c'est la froideur marquée que la  
jeune reine témoigne à sa mère Christine depuis son mariage avec Munoz.  
Il est positif qu'il n'existe plus entre la mère et la fille que des rapports  
d'étiquette, et lorsque le duc de Rianzarès a paru devant la jeune reine  
comme époux de sa mère, elle l'a regardé avec un dédain si visible qu'il  
n'a pas osé se présenter devant elle. Il est même positif que Munoz a  
quitté depuis quelques jours la capitale pour se retirer à Tarancon.

Isabelle paraît ne plus vouloir déférer aux conseils de sa mère ; les  
choses sont même allées si loin, qu'on prétend que dernièrement elle au-  
rait dit tout crûment à sa mère : « Tu viens de te marier à ta fantaisie,  
moi aussi je veux me marier à la mienne. » On assure même que tout  
récemment, à propos des projets de mariage avec le prince des Asturies,  
arrêtés entre l'Autriche, la cour de Rome, les absolutistes d'Espagne et  
Marie-Christine, la jeune reine se serait écriée avec une grande vivacité :  
« Mais, si je l'épouse, serai-je la reine ? — Sans doute, lui a-t-on répondu,  
puisque la femme du roi est toujours reine. — Oh ! a-t-elle répliqué alors,  
ce n'est pas ainsi que je l'entends. L'époux que je prendrai sera le  
mari de la reine, mais il ne sera pas roi. »

L'enfant, à ce qu'il paraît, a été bien dressée et stylée par quelque en-  
nemi secret de Christine, car il paraît qu'Isabelle ne veut pas laisser dé-  
truire ses droits sous une équivoque. On voudrait la marier avec le fils  
de don Carlos, sans dire préalablement qui serait roi ; la jeune reine ne  
veut pas d'un pareil mariage, et cette détermination serait de nature à  
déjouer de bien longues intrigues et à déranger de vastes et bien profon-  
des combinaisons.

Le gouvernement ne fait pas publier de détails officiels sur le prétendu  
complot d'assassinat tramé contre le général Narvaez. Seulement il laisse ou  
il fait répandre le bruit qu'on aurait arrêté des individus armés apostés  
pour tuer le général au moment où il sortirait de l'ambassade de France,  
lesquels individus auraient déclaré avoir été mis là pour frapper Narvaez,  
mais que le cœur leur avait manqué. Tout cela a l'air d'une fable arrangée

pour jeter de l'odieux sur le parti révolutionnaire et servir de prétexte à de nouvelles violences.

Au commencement de la séance du congrès du 28, un député, M. Quinto, a interpellé le ministère sur les bruits d'une conspiration générale dont on parlait partout, et qui, d'après ces mêmes bruits, aurait pour prétexte la réforme de la constitution soumise en ce moment à la délibération du congrès.

M. le président du conseil a répondu que les bruits dont parlait M. Quinto n'étaient que trop certains, que les ennemis de la reine et des institutions, c'est-à-dire les partisans de don Carlos et ceux de la révolution, travaillaient ensemble pour troubler l'ordre, débutant par un crime indigne du noble caractère espagnol. Le général Narvaez a ajouté que le gouvernement était au courant de tous ces projets, que les criminels avaient été mis à la disposition des tribunaux, et qu'une prompt justice serait faite.

Après le président du conseil, le général Concha a pris la parole pour déclarer qu'il mettait son épée à la disposition du gouvernement, et qu'il offrait son appui et sa coopération pour le maintien de l'ordre.

Dans la séance du 30, la discussion des articles continuait, sans incident remarquable.

Le nombre des opposants à la réforme de la constitution, dans la chambre des députés, diminue au lieu d'augmenter, et on attribue ce changement à quelques modifications qui seraient faites au projet, d'accord avec le gouvernement, et à la crainte que celui-ci aurait inspirée à plusieurs députés sur les menées des ennemis de la situation, sans oublier les arguments irrésistibles de don Bazile. L'opposition se divise en trois fractions : Isturiz avec 57 membres votants avec lui, Pacheco 49, et Concha 22.

Vingt-cinq sénateurs sont résolus à déposer leur mandat dès que le projet de réforme à la constitution sera porté dans la chambre haute. Cependant la loi qui autorise le gouvernement à modifier par des ordonnances la législation sur les municipalités et les députations provinciales a été adoptée par 96 voix contre 4.

— Si nous en croyons la correspondance générale ministérielle, en date du 30 octobre, on écrit de Huesca qu'il existait un plan pour que des émigrés entrassent du côté de Confront en Aragon au moment où Atmeller serait entré à Gironne. On parle du général Ruiz, ancien commandant général de Carthagène, et d'Ugarte, ancien chef politique en 1841. L'autorité a fait changer les garnisons de Jaca et de Huesca, par mesure de précaution.

« Le général Prim, dit encore cette correspondance, a été transféré hier matin dans un voiture particulière et sous escorte à la tour de l'ancienne caserne des gardes du corps. On dit que l'instruction de l'affaire des personnes arrêtées se poursuit avec une extrême activité. Le général Prim a nommé le général Schelly son défenseur. On connaît bientôt les conclusions et le réquisitoire du ministère public contre les prévenus de conspiration.

» Le conseil de guerre appelé à juger le général Prim doit siéger après-demain, à ce qu'on assure. Il est des personnes qui prétendent que le général est sérieusement compromis. Un fait très-gra-

ve, c'est la déclaration de Prim que les escopettes saisies lui appartenaient, ce qui semblerait devoir l'impliquer dans la tentative d'assassinat contre le général Narvaez. Il n'a pas pu expliquer, dans le premier interrogatoire qu'il a subi, cette circonstance très-aggravante. Un profond mystère entoure toute cette affaire, et nous ne publions ces détails que comme bruits de ville.

» Il est arrivé aujourd'hui, sous bonne escorte, deux officiers de l'armée et un administrateur, gravement compromis dans l'affaire de Valladolid.

De ce qui précède, relativement au général Prim, il résulte que les bruits recueillis par la Patrie sur l'exécution de ce militaire sont dénués de fondement; car, si le général devait être jugé le 1<sup>er</sup> novembre, on ne pouvait, même par le télégraphe, savoir la décision des juges le 4 à Paris.

« Hier, dit l'Eco del Comercio, un individu se présenta à la prison de Madrid et demanda don Juan Castells, qui y est, dit-on, par suite de la prétendue conspiration de juillet. Cet individu dit au prisonnier qu'il était domestique du comte de Reus, et qu'il venait de la part de celui-ci remettre à lui Castells une lettre très-pressée, dans laquelle il s'agissait de travailler à la délivrance du comte de Reus.

» Castells refusa cette lettre, alléguant qu'il n'avait aucune relation avec le général, et, après quelques paroles échangées, le messager se retira fort mécontent. On assure que ce n'est autre chose qu'un agent de police, délateur de plusieurs autres prisonniers.

Le même journal dit que le délateur du comte de Reus (Prim) est un commandant.

« On ajoute, dit l'Eco, mais nous n'osons le croire, que l'on a élevé au rang d'officier les dénonciateurs de MM. Rengifo, Tejuela et Consate. »

— Le correspondant espagnol du National lui écrit ce qui suit :

« Les esprits qui avaient été, au premier moment, le plus frappés du prétendu guet-apens tendu à Narvaez, commencent aujourd'hui à reconnaître que cette odieuse affaire a été préparée et combinée d'avance par ce général lui-même et par son bras droit Avizaneta. Il y a dans toute cette histoire des détails si grossiers, une invraisemblance si choquante, que personne ne peut plus y être trompé. Il sera toujours facile à un chef de la police de trouver dans une grande cité des instruments pour les desseins les plus pervers, et quand il plaira au seigneur Avizaneta de fabriquer même une machine infernale, il n'aura qu'à fouiller dans sa poche pour en retirer le plan et les moyens d'exécution.

» Narvaez exploite l'incident avec une ardeur extrême; et, comme si la grande conspiration ne suffisait pas, il a imaginé d'employer

ses propres agents aux cortès pour jouer le rôle de dissolvants dans l'opposition timide qui se préparait à combattre le projet de réforme.

» Il va sans dire que, grâce à la terreur semée dans les cortès, la destruction de la constitution passera à une grande majorité. En fait de terreur, Narvaez y met du luxe, et je sais positivement que quelques députés possédés d'une petite velléité d'opposition ont reçu des lettres anonymes parsemées d'effrayantes menaces. Il n'y fallait pas tant pour faire reculer des poltrons.

» L'opinion publique de Madrid et des provinces va s'échauffant de jour en jour à la vue de ce qui se passe déjà et à la perspective de ce qu'on prépare. Qu'arrivera-t-il après que les cortès auront sanctionné la ruine de la constitution? Qu'arrivera-t-il si Prim est fusillé, comme les furieux l'annoncent tout haut? Il est toujours fort périlleux de prophétiser, surtout quand il s'agit de l'Espagne, où deux et deux ne font jamais quatre. Toutefois, j'essaierai de vous représenter exactement les forces des partis, l'action des événements, et les probabilités de l'avenir, telles qu'elles apparaissent aux hommes les mieux placés pour bien connaître et bien juger.

Nous aurons soin de tenir nos lecteurs au courant des appréciations du correspondant du National, si bien renseigné, d'après ce qu'on en a pu déjà voir, sur tout ce qui se passe en Espagne.

#### MEXIQUE.

Le Courrier français, journal qui se publie à Mexico, fait le récit d'un odieux outrage commis sur la personne d'un Français résidant à Matatlan par un officier mexicain appartenant à la garnison de cette place. Les feuilles mexicaines expriment la plus vive indignation contre le coupable et les faits dont il est accusé. Le gouvernement a immédiatement ordonné une enquête dans le but de saisir la justice du méfait et de mettre à l'abri l'honneur du pays.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Le besoin de cours préparatoires au baccalauréat ès-lettres, tels qu'ils sont organisés à Paris, se faisait depuis longtemps sentir au sein de notre ville. Des industriels, ayant de l'intrigue pour tout talent, et ne possédant pas même les titres qu'ils prétendent faire conférer, se posent quelquefois en instituteurs de la jeunesse et exploitent audacieusement la confiance des familles. C'est pourquoi on ne saurait trop applaudir à MM. Ferraz et Rougée de s'être emparés d'une position restée libre jusque-là. Leur capacité, officiellement constatée par des épreuves sérieuses, et le soin qu'ils ont pris d'associer leurs travaux, de manière à ce que chacun d'eux n'eût à enseigner que les matières les plus familières à son intelligence, offrent certainement au public toutes les garanties désirables.

## A VENDRE UN BEAU CHATEAU

Quarante-un hectares quatre ares  
DE TERRES, VIGNES, BOIS TAILLIS  
ET DE HAUTE-FUTAIE, ATTENANT,  
Appelé le château de CHANDIEU.  
commune du même nom.

Il est situé sur un très-beau point de vue, ayant à côté bâtiment de fermier, se trouvant à l'embranchement de deux belles routes départementales, dont une tendante de Crémieu à Saint-Symphorien-d'Ozon, et l'autre de la Côte-Saint-André à Lyon, et éloigné de ce dernier lieu d'une heure et demie au plus en faisant le trajet en voiture.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Boissonnet, notaire, audit lieu de Chandieu. (1315)

A vendre en gros ou en détail.  
DIX MILLE MURIERS de deux mètres de hauteur et de quarante centimètres de rond, tous greffés et en belle qualité.  
S'adresser à M. Sermet, cafetier, place de l'Hôpital, n. 2. (2593)

A VENDRE.  
Fonds de Lingerie et Nouveautés,  
bien disposé, bien placé et bien achalandé.  
S'y adresser, grande rue Mercière, n. 49. (2189)

A VENDRE.  
UNE JOLIE PROPRIÉTÉ d'un hectare environ, close de murs, et une jolie maison bourgeoise, le tout situé à Mon-Palais, chemin de Combe-Blanche. On facilitera pour le paiement.  
S'adresser à M. Sermet, cafetier, place de l'Hôpital, n. 2, à Lyon. (2604)

AVIS.  
Une maison de commerce désirerait trouver un employé jeune et actif pour faire la place de Lyon et le dehors pour la vente des rubans.  
S'adresser rue Sirène, n. 1, au 2<sup>e</sup>. (6527)

AVIS.  
Samedi 2 du courant, à une heure de l'après-midi, il a été perdu UN PORTEFEUILLE dans lequel il y a divers papiers, entre autres un billet de 1,000 fr. échu le 5 novembre courant et un billet de banque de 1,000 fr. La personne qui l'a trouvé peut le mettre sous enveloppe et l'envoyer par la poste à l'adresse de M. Cazaud, rue Delandine, 51, près la prison de Perrache. (1358)

Brevet d'invention et de Perfectionnement.  
MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.  
bandages herniaires  
SANS SOUS-CUISSSES  
ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, aussi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-baudagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (1359)

Etablissement, rue de la Préfecture, 1, à Lyon.

## ITALIE, SICILE, MALTE.

### PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

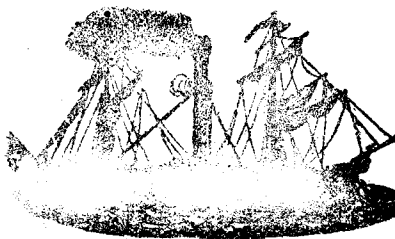
Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte.

Marie-Christine, de la force de 180 chevaux, partira le 9.

François-Premier, de la force de 160 chevaux, partira le 29.

Mongibello, de la force de 250 chevaux, partira le 29.

Le Lombardo est provisoirement sous pavillon toscan. Les voyages de l'Herculanum et du Lombardo étant périodiques, tous les 20 jours, l'itinéraire fixé pour le mois de novembre établit celui des autres mois. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et Co, directeurs à Marseille. (7975)



## TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Mouret fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincailliers, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Châlon, Pelleuier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers. (8616)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

## DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8149)

### AVIS

à MM. les Chefs de Commerce.

## GRAND HOTEL DES EMPEREURS,

SUR LA CANEBIERE, A MARSEILLE,

A côté du Port, de la Bourse et de toutes les Diligences,

TENU PAR M. CHALANQUI FILS.

Ce magnifique hôtel, qui était fermé depuis six mois à cause des embellissements considérables qu'il recevait, vient de faire son ouverture.

MM. les étrangers y trouveront tout le confort possible ainsi que toute l'économie désirable, une excellente table d'hôte, un restaurant à la carte, de grands et petits appartements de tout prix, des soins et des égards attentifs, et la plus grande propreté et célérité dans le service.

NOTA. Une personne connaissant parfaitement la place est attachée à l'établissement pour donner à MM. les voyageurs de commerce les renseignements les plus précis sur le commerce de Marseille. Ecuries et remises. (6521)

## 8 AU GRAND 8

COQUAIS,

Rue Saint-Côme, à Lyon.



Assortiment de COUVERTS argentés à Paris par les procédés de M. de Ruolz.

Plus en maillechort, en minifort et en alliage, de 1 f. 25 c., 2 f. 25 c., 5 f. et au-dessus.

Garantis sur facture inoxydables et non cassants. (6525)

## SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI,

Les rhumes, les enrhumements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (9156)

## Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PÂTE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîte de 63 c. et de 1 f. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Châlon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, Mossel, pharmacien et à Genève (Suisse), Rouzier, Grande-Rue, 4. (7814)

## GUÉRISON PROMPTE,

RADICALE ET SURE DE

## TOUTES LES MALADIES VÉNÉRIENNES,

scrofules, dartres, rhumatismes chroniques, etc.,

Par la TEINTURE AURIFIQUE DÉPURATIVE, si renommée et si avantageusement connue pour guérir ces maladies, inventée et préparée par M. Clarion, médecin à Lyon. — Tout contrefacteur de cette teinture sera poursuivi selon les lois.

Dépôt général chez M. Balandrin, pharmacien, rue de l'Enfant-qui-pisse, n. 40, à Lyon. (8255)

## MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8274)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 5.

## GOUTTE et RHUMATISME.

Nous ne pouvons trop recommander aux médecins et aux personnes atteintes de la goutte l'usage du SIROP ANTI-GOUTTEUX, de BOURNÉ. C'est à son usage que nous devons l'activité aux affaires publiques d'un grand nombre de nos hauts fonctionnaires civils et militaires.

Dépôts : à Lyon, à la pharmacie des Célestins et chez M. Vernet. (9199)

## DÉPURATIF DU SANG

LE SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. (8402)

CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.

## Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 f. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 50.

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 f. 20 c.

## POMMADE DU BARON DUPUTREYN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c.

Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et Andre, pharmacien des Célestins; à Grenoble, chez M. Gold, place Saint-André, 2. (3620-7052)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,  
Rue Poulallerie, 19.